REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Saint-Juéry

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
23.06.2009

Date d'affichage

N° 09/112

Objet de la délibération

EVALUATION ENERGETIQUE DE PLUSIEURS BÂTIMENTS COMMUNAUX - CONVENTION AVEC LE S.D.E.T.

24 VOIX POUR
1 ABSTENTION

L'an deux mille neuf et le vingt neuf juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO-HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIE, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents: Mme SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr BALOUP (excusé).

Secrétaire : Mme BONNÉ.

_____

Rapporteur : Monsieur Kowalczyk

Le Syndicat départemental d'électrification du Tarn a proposé à la commune la réalisation d'une étude énergétique de son patrimoine bâti visant à l'évaluation et au suivi de ce dernier.

Cette étude porterait sur 8 bâtiments :
- la Mairie,
- l'école élémentaire Marie Curie,
- l'école maternelle Marie Curie,
- l'école élémentaire René Rouquier,
- l'école maternelle René Rouquier
- l'école maternelle Louisa Paulin,
- la crèche
- la médiathèque.

Les objectifs de cette étude sont de :

- préciser et analyser les consommations et les dépenses énergétiques en prenant en compte des aspects aussi quantitatifs que qualificatifs ;
- préconiser certaines voies d'amélioration et organiser un suivi afin de mieux maîtriser les besoins énergétiques ;

Le montant total de la mission pour ces 8 bâtiments s'élève à 13 031,62 € T.T.C. Elle peut être subventionnée à hauteur de 50 % du montant H.T. Resterait donc à la charge de la commune 7 583,62 € T.T.C.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer une convention à intervenir avec le S.D.E.T., relative à une évaluation énergétique portant sur 8 bâtiments communaux pour un coût de 13 031,62 € T.T.C.

SOLLICITE de l'A.D.E.M.E. une subvention égale à 50 % du montant HT, soit 5 448 €.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2009.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,